

Et si...

vous proposez
la garantie
juridique
et fiscale ?



espace
**France
Gestion**

PARTENAIRE DES EXPERTS-COMPTABLES



**Une solution
sur mesure et
gratuite** conçue
pour les adhérents
de France Gestion

France Gestion met en place une garantie
juridique et fiscale pour protéger les
entreprises en cas de contentieux fiscal

“ Pour vous expert-comptable, cette garantie permet
d’apporter à vos clients une sécurité complémentaire ”



VOIR PLUS LOIN ENSEMBLE



Qu'est-ce que comprend la garantie juridique et fiscale de France Gestion ?



1. La prise en charge des honoraires d'avocat et des frais de justice pour assurer la défense devant les tribunaux en cas de contestation d'une proposition de rectification de l'administration fiscale (dans la limite de 20 000 €)*

2. La prise en charge du redressement fiscal de l'entreprise du fait de ses charges d'exploitation, après contrôle de sa déclaration fiscale par France Gestion (dans la limite de 5 000 €)*

UNE CONDITION :

adhérer à France Gestion et lui confier le contrôle de sa déclaration.

Réservé aux entreprises de moins de 10 salariés et dont le CA HT est < 2 M€.

* Dans la limite des plafonds, franchises, garanties et exclusions contractuelles, assuré par Covéa Protection Juridique

Société anonyme, au capital de 88 077 090,60 € | RCS Le Mans 442 935 227

Siège social : 33 rue de Sydney 72045 Le Mans Cedex 2
Entreprise régie par le Code des Assurances

France Gestion développe sans cesse de nouveaux outils et services pour les cabinets et pour ses adhérents

